

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 03582
Numéro SIREN : 879 066 140
Nom ou dénomination : 1816

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2023 sous le numéro de dépôt 395

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise		SAS 1816			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		La Fruitière 44690 CHATEAU-THEBAUD						
SIRET		8 7 9 0 6 6 1 4 0 0 0 0 1 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12			Durée de l'exercice précédent * 12			
					Exercice N clos le			
					3 1 0 7 2 0 2 2			
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net		
		1		2		3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012		
		Autres *		014		016		
	Immobilisations corporelles*			028		030		
	Immobilisations financières* (1)			040		042		
	Total I (5)			044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052		
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070		
		Autres* (3)		072		074		
	Valeurs mobilières de placement				080		082	
	Disponibilités				084		086	
	Charges constatées d'avance*				092		094	
Total II				096		098		
Total général (I + II)				110		112		
				993 758		993 758		
PASSIF						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		148 260	
	Ecart de réévaluation				124			
	Réserve légale				126		19 008	
	Réserves réglementées *				130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132			
	Report à nouveau				134		-49 837	
	Résultat de l'exercice				136		194 283	
	Provisions réglementées				140			
Total I				142		311 714		
Provisions pour risques et charges				154				
Total II				154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		448 521	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		5 492	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)				172		228 031	
Produits constatés d'avance				174				
Total III				176		682 044		
Total général (I + II + III)				180		993 758		
RENVois	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	109 316	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

Déposé au Greffe
le 20 DEC. 2022
sous le N° 395
RCS N° 198 582

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

VL CL
PV RL RA

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

	Produites	Informations	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	0		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	0		
LES EFFECTIFS			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/07/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

PC VL FL NA CL

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des	Augmentations	
				immob. début d' exercice	suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.		Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
		Terrains				
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
		Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencés & aménagés divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique				
		Emballages récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				
		Autres participations		631 356		498 688
		Autres titres immobilisés				
		Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL		631 356		498 688
TOTAL GENERAL				631 356		498 688

CADRE B		IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.		Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
		Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
		Terrains					
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers					
	Autres immos corporelles	Matériel de transport					
Mat. bureau, inform., mobilier							
		Emb. récupérables & divers					
		Immobilisations corporelles en cours					
		Avances et acomptes					
		TOTAL					
FINANCIERES		Particip. évaluées par mise en équivalence					
		Autres participations			148 243	981 801	
		Autres titres immobilisés					
		Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL		148 243	981 801		
TOTAL GENERAL				148 243	981 801		

VL
PC FL NA CL

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/08/2021 au 31/07/2022

En Euro

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.				
Emballages récupérables divers				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

VL
 PL FL MA CL

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Fonds commercial				
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immobs financières				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL				

VL PV PL PA CL

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	655 886		655 886
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance			
TOTAUX		655 886		655 886
Renvois (1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

VL PL FL MA CL

<p>SAS 1816</p> <p>Du 01/08/2021 au 31/07/2022</p>	<p>COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF</p>	<p>455443</p> <p>En Euro</p>
--	---	------------------------------

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Créances rattachées à des participations

5 267

Autres immobilisations financières

Créances clients et comptes rattachés

Autres créances

Disponibilités

TOTAL

5 267

VL PC R NA CL

SAS 1816 Du 01/08/2021 au 31/07/2022	CAPITAUX PROPRES	455443 En Euro
---	-------------------------	-------------------------------------

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	19 008,00	190 080,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice	4 182,00	41 820,00
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	14 826,00	148 260,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	29 025	5 844	23 181	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	419 496	333 361		86 135
Fournisseurs & comptes rattachés	5 492	5 492		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices	53 515	53 515		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	174 516	174 516		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	682 044	572 728	23 181	86 135

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer. 5 606
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

**COMPTES DE RÉGULARISATION -
PASSIF**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	185
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 492
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	3
TOTAL DES CHARGES À PAYER	5 680

SAS 1816 Du 01/08/2021 au 31/07/2022	DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	455443 En Euro
---	---	-------------------------------------

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL		

VL PC PL NA CL

SAS 1816





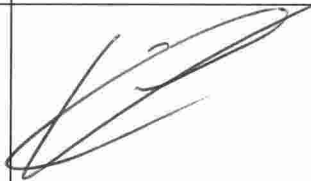
SAS au capital de 148 260,00 euros

Siège social : La Fruitière

44690 CHATEAU-THEBAUD

RCS n°879066140- RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2022 FEUILLE DE PRESENCE

Nom et Prénom de l'associé	Nombre de Actions	Nombre de voix	Mandataire	Signature
Madame ARENOU Marie Née LIEUBEAU 42, rue de la Rousselière 44120 VERTOU	4 752	4 752		
MM LIEUBEAU CHANTAL Née BOSSEAU 1, LA CROIX DE LA BOURDINIÈRE 44690 CHATEAU-THEBAUD	285	285		
Monsieur LIEUBEAU FRANCOIS 10 chemin du coteau 44120 VERTOU	4 752	4 752		
Monsieur LIEUBEAU PIERRE Né LIEUBEAU 1, LA CROIX DE LA BOURDINIÈRE 44690 CHATEAU THEBAUD	285	285		
Monsieur LIEUBEAU VINCENT 9 Monplaisir 44690 CHATEAU THEBAUD	4 752	4 752		

Certifiée sincère et véritable, la feuille de présence arrêtée à 5 actionnaires présents ou représentés possédant ensemble 14 826 Actions.

La Présidence de séance

Monsieur LIEUBEAU VINCENT



SAS 1816

SAS au capital de 148 260,00 euros
Siège social : La Fruitière
44690 CHATEAU-THEBAUD
RCS n°879066140- RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

Le 30 septembre 2022, les actionnaires de la société SAS 1816 se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Château-Thebaud à 09 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur LIEUBEAU VINCENT.

Le Président constate que :

Sont présents :

- Madame ARENOU Marie, représentée par , propriétaire de 4 752,00 actions, représentant 4 752,00 voix,
- MM LIEUBEAU CHANTAL, représentée par , propriétaire de 285,00 actions, représentant 285,00 voix,
- Monsieur LIEUBEAU FRANCOIS, représentée par , propriétaire de 4 752,00 actions, représentant 4 752,00 voix, Président de la société.
- Monsieur LIEUBEAU PIERRE, représentée par , propriétaire de 285,00 actions, représentant 285,00 voix,
- Monsieur LIEUBEAU VINCENT, représentée par , propriétaire de 4 752,00 actions, représentant 4 752,00 voix,

Le Président de l'assemblée a désigné MM LIEUBEAU CHANTAL comme secrétaire de séance.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, approbation de ces conventions.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- Les annexes comptables

Le Président rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31/07/2022.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce.
- Délégation de pouvoir.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

pu RL VL
NA CL

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 juillet 2021

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2022 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 194 283,06 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 194 283,06 Euros formant un résultat affectable de 194 283,06 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 144 446,18 Euros ; ce qui porte le montant des autres réserves à 144 446,18 euros
- Report à Nouveau débiteur pour 49 836.88 Euro, ce qui porte le montant du report à nouveau à 0 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce

L'assemblée générale approuve les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce et mentionnées dans le rapport spécial établi à cet effet.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Délégation de pouvoir

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

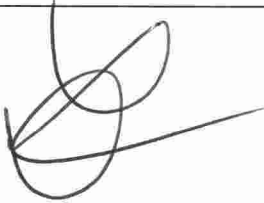




L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 10 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à Château-Thebaud, Le 30/09/2022.

PC VL CL
FR NA

Signatures des actionnaires :

<p>Madame ARENOU Marie Née LIEUBEAU 42, rue de la Rousselière 44120 VERTOU</p>	
<p>MM LIEUBEAU CHANTAL Née BOSSEAU 1, LA CROIX DE LA BOURDINIÈRE 44690 CHATEAU-THEBAUD</p>	
<p>Monsieur LIEUBEAU FRANCOIS 10 chemin du coteau 44120 VERTOU</p>	
<p>Monsieur LIEUBEAU PIERRE Né LIEUBEAU 1, LA CROIX DE LA BOURDINIÈRE 44690 CHATEAU THEBAUD</p>	
<p>Monsieur LIEUBEAU VINCENT 9 Monplaisir 44690 CHATEAU THEBAUD</p>	

SAS 1816

SAS au capital de 148 260,00 euros

Siège social : La Fruitière

44690 CHATEAU-THEBAUD

RCS n°879066140- RCS NANTES

RAPPORT SPECIAL DE LA PRÉSIDENCE SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2022

Chers actionnaires,

En application de l'article L227-10 alinéa 1 du code de commerce, un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée, entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3, doit être présenté.

Il est indiqué que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après :

Une convention de trésorerie a été mise en place entre SAS 1816 et les sociétés SCEA de la Fruitière, SCEA des Ilots et la SARL Lieubeau. Au titre de cette convention, ont été consenties les avances et prêts suivants :

- Par la SARL LIEUBEAU, un prêt de 332 404,31€ ; au titre de ce prêt des charges financières ont été comptabilisées pour 956,72€
- Par la SCEA des Ilots, une avance de 138 713,27€ ; au titre de cette avance des produits financiers ont été comptabilisées pour 348,50€
- A la SCEA de la Fruitière, une avance de 511 905,36€ ; au titre de cette avance des produits financiers ont été comptabilisés pour 4 918,79€

Fait à Château-Thebaud

Le

La Présidence.

Monsieur LIEUBEAU VINCENT



SAS 1816

SAS au capital de 148 260,00 euros

Siège social : La Fruitiere

44690 CHATEAU-THEBAUD

RCS n°879066140- RCS NANTES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2022

Le 30 septembre 2022, les actionnaires de la société SAS 1816 se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Chateau-Thebaud à 09 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur LIEUBEAU VINCENT.

Le Président constate que :

Sont présents :

- Madame ARENOU Marie, représentée par , propriétaire de 4 752,00 actions, représentant 4 752,00 voix,
- MM LIEUBEAU CHANTAL, représentée par , propriétaire de 285,00 actions, représentant 285,00 voix,
- Monsieur LIEUBEAU FRANCOIS, représentée par , propriétaire de 4 752,00 actions, représentant 4 752,00 voix, Président de la société.
- Monsieur LIEUBEAU PIERRE, représentée par , propriétaire de 285,00 actions, représentant 285,00 voix,
- Monsieur LIEUBEAU VINCENT, représentée par , propriétaire de 4 752,00 actions, représentant 4 752,00 voix,

Le Président de l'assemblée a désigné MM LIEUBEAU CHANTAL comme secrétaire de séance.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, approbation des ces conventions.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- Les annexes comptables

Le Président rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31/07/2022.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce.
- Délégation de pouvoir.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

VL PV
R MA
CL

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 194 283,06 Euros formant un résultat affectable de 194 283,06 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 144 446,18 Euros ; ce qui porte le montant des autres réserves à 144 446,18 euros
- Report à Nouveau débiteur pour 49 836.88 Euro, ce qui porte le montant du report à nouveau à 0 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 30/09/2022.

Signature de la Présidence :

Monsieur LIEUBEAU VINCENT



PV R VL
PA CL

SAS 1816

SAS au capital de 148 260,00 euros
Siège social : La Fruitiere
44690 CHATEAU-THEBAUD
RCS n°879066140- RCS NANTES



Tribunal de commerce de Nantes
2 Quai Francois Mitterand
44200 Nantes

HAUTE GOULAIN, le 30/09/2022

Objet : Formalité de dépôt des comptes

Madame, Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de trouver ci-joint, pour la formalité de dépôt des comptes de l'exercice comptable de notre société clos au 31/07/2022, un exemplaire :

- des comptes annuels (bilan et compte de résultat).
- de l'annexe comptable
- de l'extrait du procès-verbal d'assemblée générale.
- un chèque de 45,34 euros en règlement de vos frais et pour lequel nous vous remercions de nous adresser une facture.

En application des dispositions de l'article L 232-25 nouveau du Code de commerce, nous vous remercions de ne pas procéder à la publication du compte de résultat que la société souhaite conserver confidentiel.

A cet effet nous vous transmettons la déclaration de confidentialité des comptes annuels conformément aux dispositions de l'article R123-111-1 du Code de commerce.

Vous souhaitant une bonne réception des présentes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Greffier, nos salutations distinguées.

Signature de la Présidence

Monsieur LIEUBEAU VINCENT